Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_19-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 27 mars 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme LE GALLOU

***N° de la délibération* :**
2026/03/19

***Objet de la délibération* :**
Les délégués au C.N.A.S

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2321-2 ;
VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.731-1 à L.731-4 ;
VU la délibération du 5 février 2021 portant sur l'actualisation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale ;
CONSIDÉRANT que le CNAS apporte une offre complète de prestations pour améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction Publique Territoriale et de leur famille ;
CONSIDÉRANT la désignation d'un membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la collectivité auprès du CNAS ;
CONSIDÉRANT la désignation d'un membre du personnel bénéficiaire, en qualité délégué agent pour représenter la collectivité auprès du CNAS ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner un correspondant (et éventuellement des adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_19-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_19-DE

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires agents seront retenus selon les critères suivants :

- Les agents titulaires (dès le 1er jour de leur arrivée au sein de la collectivité),
- Les agents non titulaires ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'actualisation des membres délégués auprès du CNAS ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DÉSIGNE comme membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu pour représenter la collectivité auprès du C.N.A.S, MME QUILGARS LABARRE Liliane, 1er Adjoint au Maire ;

DÉSIGNE comme membre du personnel bénéficiaire en qualité de délégué agent pour représenter la collectivité auprès du C.N.A.S, MME TOFFOLO Christine, agent municipal ;

DÉSIGNE comme correspondant du C.N.A.S, MME TOFFOLO Christine, agent municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner un membre du personnel bénéficiaire, en qualité de délégué agent et correspondant pour représenter la collectivité auprès du C.N.A.S. au sein du Service Ressources Humaines ;

DIT que les agents bénéficiaires sont :

- Les agents titulaires (dès le 1er jour de leur arrivée au sein de la collectivité),
- Les agents non titulaires ayant plus de 6 mois d'ancienneté ;

PREND acte de ces nouvelles désignations.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Valérie LE GALLOU

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_19-DE